

REGLEMENT ET ORGANISATION

« Trail des Lucioles »



L'association «Trail des Lucioles» organise le samedi 01 février 2025 à RIOTORD (43) la 16^{ème} édition du « Trail des Lucioles » : courses nature, semi-nocturnes.

Epreuves ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans pour les 32 km, 16 ans pour les 17 km et 15 ans pour les 8 km.

Circuits :

L'Assaut du Felletin : 32 km env. ; dénivelée +1100 m env. ; départ à 16h15 ; deux ravitaillements sur le parcours et un à l'arrivée.

La Clavatine : 17 km env. ; dénivelée + 590 m env. ; départ à 17h00 ; un ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée.

La Matruie : 08 km env. ; dénivelée + 240 m env. ; départ à 17h45 ; un ravitaillement à l'arrivée.

Courses enfants : 1000 mètres (né en 2013-2014-2015)-500 mètres (2016-2017-2018)

Départ de la salle polyvalente de Riotord (à côté du stade).

La nuit gagnera rapidement les concurrents qui devront être munis de tout matériel nécessaire à leur sécurité et leur complète autonomie : lampe frontale (obligatoire pour les 3 courses), sifflet, couverture de survie, boisson, téléphone portable chargé, et **GOBELETS** ...

Le Trail des Lucioles se réserve le droit de modifier le parcours en cas d'intempéries, ou toute autre contrainte. Barrière horaire temps pour les 32 kms située au 24^{ème} Kms est fixée à 3 h24 mn après le départ.

Responsabilité :

Les concurrents participent à l'épreuve sous leur responsabilité exclusive et en complète autonomie.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique, de défaillance immédiate ou future, consécutive à un mauvais état de santé. Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vols et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de Groupama, couvrant les garanties prévues dans le cadre des courses hors stade. Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.

Tout enregistrement est personnel. Aucune transformation d'inscription n'est autorisée. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable.

Tout concurrent a obligation de porter secours à toute autre personne.

Tarifs :

32 km : 24 € ; 29 € si inscription le jour de la course ; Pasta party offerte.

17 km : 20 € ; 25 € si inscription le jour de la course ; Pasta party offerte.

8 km : 12 € ; pas de supplément le jour de la course ; Pasta party offerte.

1 euro par dossard sera reversé à une association caritative

Course enfant gratuite

Pasta partie pour accompagnant : 8 €.

Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'inscription par internet.

Inscription :

Les inscriptions ne seront validées qu'à réception du dossier complet :

- paiement (si chèque : à l'ordre des *Sportifs du Haut Velay*),

- licence sportive en cours de validité ; ou pour les non licenciés, un certificat médical datant de moins d'un an et mentionnant la *non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition* ou PPS (Parcours-Prévention-Santé) de moins de 3 mois.

- Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard, Lots inscription et Ravitaillements.
- Attention lots pour tous assurés aux 700 premiers inscrits.
- Pasta party.

-Inscriptions par **internet** jusqu'au 30 janvier 2025 23h59. (inscriptions sur internet) : chronospheres.fr

-Inscriptions possibles le 01 février 2025 jusqu'à 1 heure avant chaque départ, au lieu du départ de la course, dans la limite des dossards disponibles (700 pour les 3 courses).

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer le samedi 01 février 2025 à la salle polyvalente de Riotord (à côté du stade), jusqu'à 1 heure avant chaque départ.

Sécurité

La sécurité est assurée par des pompiers, un médecin, et des bénévoles du Trail des Lucioles.

Tout abandon, accident ou incident doit être signalé au poste de contrôle le plus proche.

Respect de l'environnement

Chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Récompenses et prix :

Un panier garni récompensera les 3 premiers de chaque course (féminine-masculine)

Un trophée récompensera le club ou l'entreprise la plus représenté sur les 3 courses, ne seront pris en compte que les inscriptions par internet.

Le challenge Paul Henry Grange récompensera le et la meilleure athlète sur la communauté de commune Haut Pays du Velay sur le parcours de 32 kms

Dans un souci d'équité, les coureurs accompagné d'un chien ne pourront participé aux podiums.

Renseignements :

07-51-53-47-34 ou www.sportifs.hautvelay.org.

Droit à l'image :

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le coureur donne son accord aux organisateurs et aux médias pour utiliser son image qui serviront à la promotion et à la communication de la course sous toutes ses formes (vidéos, photos, journaux, internet, etc...)

Suivant les contraintes (sanitaires et autres) le 01 février 2025, l'équipe du Trail des Lucioles se réserve le droit de modifier l'organisation de la manifestation.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans restriction.

IPNS